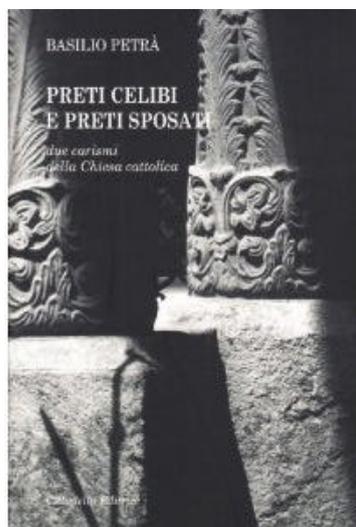


Prêtres célibataires et prêtres mariés. Deux charismes de l'Église catholique



Aurons-nous dans l'avenir des prêtres mariés ? Et pourquoi l'Église catholique de rite latin n'admet-elle pas encore cette possibilité ? Relancée par la question des abus sexuels commis par des hommes consacrés, la question est d'actualité. Elle peut nous induire en erreur, parce que le fait de pouvoir se marier ne garantit pas en soi l'élimination des cas d'abus, mais c'est ainsi, le débat est ouvert de nouveau, comme le montre aussi le récent *Manifeste* de cent cinquante théologiens allemands, autrichiens et suisses, intitulé *Église 2011 : un renouveau indispensable*, où la suppression du célibat obligatoire figure parmi les principales demandes.

Dans ce contexte, une contribution honnête et documentée vient de paraître avec l'essai de Basilio Petrà *Preti celibi e preti sposati. Due carismi della Chiesa cattolica*¹, dans laquelle il s'intéresse à la valeur théologique et spirituelle du sacerdoce marié, en entendant par ces mots le sacerdoce d'hommes mariés qui, en accord avec leur femme et leurs enfants éventuels, reçoivent l'ordination. L'auteur, prêtre du diocèse de Prato et professeur ordinaire de théologie morale à la Faculté de Théologie de l'Italie centrale, explique que jusqu'il y a une centaine d'années, dans l'Église catholique de rite latin, "l'idée que la règle du célibat était une loi purement ecclésiastique était pacifiquement acceptée". Rien de dogmatique donc, mais plutôt une question de convenance. Tant pour des raisons pratiques (ne pas avoir trop de préoccupations terrestres) que, dirions-nous aujourd'hui, au niveau de l'image (le prêtre célibataire comme témoin du surnaturel), le célibat semblait donner de meilleures garanties que le mariage.

Avec les rapides changements sociaux et culturels du début du XXe siècle et, ensuite, avec le Concile Vatican II, à partir duquel on a développé une nouvelle théologie de la sexualité, du mariage et de la famille, on se serait attendu aussi à une ouverture parallèle et à une disponibilité de l'Église pour l'hypothèse du sacerdoce marié. C'est exactement le contraire qui s'est produit. Petit à petit, on a développé une théologie du célibat toujours plus rigide et plus étroite, dont l'expression se trouve surtout dans *Pastores dabo vobis* de 1992, l'exhortation apostolique dans laquelle Jean-Paul II, au terme du synode des évêques de deux ans avant, réaffirma le lien entre célibat et sacerdoce en soulignant que, à travers l'ordination sacerdotale, le prêtre est configuré au Christ en tant qu'époux de l'Église. Il se passe là quelque chose de paradoxal, note Petrà, spécialement quand on pense que, parallèlement, l'Église catholique de rite latin a reconnu la dignité du sacerdoce marié catholique de rite oriental. De fait, selon l'auteur, la position de l'Église de Rome est contradictoire. C'est justement quand, dans la pratique, on accepte de considérer le lien entre l'état célibataire et le sacrement de l'ordre comme une simple question de droit ecclésiastique (sinon les Églises catholiques de rite oriental ne pourraient pas bénéficier de l'exception), voilà que la doctrine rend par contre ce lien toujours plus intérieur, pressant et profond.

Selon Petrà, l'Église pourrait et devrait sortir de la contradiction en retournant au Concile Vatican II et à sa capacité de lire la réalité humaine non pas en termes d'exclusion (*aut aut*), mais d'inclusion (*et et*). Il faudrait éviter les risques de "radicalisation sacramentelle du célibat" pour "accueillir également tous les dons de Dieu sans les voir en opposition entre eux et sans en exclure certains préventivement".

¹ *Preti celibi e preti sposati. Due carismi della Chiesa cattolica*, di Basilio Petrà, Assisi 2011, Cittadella editrice, 110 pagine, 11,50 €



Sur ce plan, un premier pas consisterait à accepter dans les faits le caractère catholique du sacerdoce marié "sans le regarder comme une sorte de virus dont il faudrait se défendre ou comme une tolérance, à garder dans une sorte de réserve indienne".

Il faut aussi se libérer de la peur de susciter confusion ou scandale chez les fidèles et de l'idée que d'éventuelles ouvertures pourraient diminuer le choix du célibat. Tout au plus, dans un régime de liberté, le choix serait plus motivé. "Les charismes ne doivent pas être montés l'un contre l'autre, mais en harmonie l'un avec l'autre. Aussi parce que ce qui compte vraiment n'est pas la consistance ou le contenu objectif des charismes, mais la qualité intérieure – humaine, morale, spirituelle – de la personne".

Aurons-nous dans l'avenir, et dans une égale dignité, un clergé catholique marié de rite latin à côté du clergé célibataire ? La réponse doit être donnée au plan de la recherche théologique. Les temps semblent mûrs pour une théologie du sacerdoce ouverte aux deux options, mais pour cela il faudrait plus de courage et de confiance. L'avancée, dit Petrà, viendra peut-être du fait que tant dans les Églises catholiques de rite oriental que dans les Églises orthodoxes, augmente le nombre de prêtres mariés qui soient aussi des théologiens et qu'ils vivent leur condition comme une valeur, et non comme un poids ou comme une concession à la faiblesse humaine.

Aldo Maria VALLI

www.vocatio2008.it/

traduit de l'italien par P. Collet

